

SARL Forêts-Vienne en Nedde
7 rue Auguste Rodin - 87 350 PANAZOL

CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE FORMATION
Lieu dit Chez Thivaud - 87 120 NEDDE

Dossier de consultation des entreprises
Novembre 2021

C.C.T.P. & D.P.G.F. LOT 3 - Menuiseries extérieures alu-bois



Maria-Andreea Grecu, *architecte mandataire*
51 rue de Rochechouart - 87000 Limoges
Tél : 05 55 33 75 27 / email : gma@sitenconstruction.net

*Equipe co-
traitants :*

Gérard Branchereau, *Ing Structures*
BG6, *Ing Fluides*
Elodie Moreau, *Economiste*

SOMMAIRE DU LOT

3 MENUISERIE EXTERIEURE BOIS-ALU (type MINCO)..... 2

3.1 PRESCRIPTIONS GENERALES 2

3.1.1	CONTENU DU MARCHE MENUISERIES EXTÉRIEURES BOIS-ALU.....	2
3.1.2	COORDINATION ENTRE CORPS D'ETAT	2
3.1.2.1	RESERVATIONS DANS LES MURS OSSATURE BOIS.....	2
3.1.2.2	SCELLEMENTS, ANCRAGES ET FIXATIONS.....	2
3.1.2.3	VITRAGE.....	2
3.1.2.4	ADMISSION D'AIR NEUF POUR LA VENTILATION MECANIQUE	2
3.1.2.5	POSE	2
3.1.3	OBLIGATIONS DE L'ENTREPRENEUR.....	2
3.1.3.1	RESPONSABILITE DE L'ENTREPRISE.....	2
3.1.3.2	CONSISTANCE DES TRAVAUX	2
3.1.3.3	RECONNAISSANCE DES LIEUX.....	3
3.1.3.4	PRESCRIPTIONS SANITAIRES.....	4
3.1.3.5	DOE.....	4
3.1.3.7	PLANS D'EXÉCUTION / NOTES DE CALCUL.....	4
3.1.3.8	NETTOYAGE	4
3.1.3.9	PROTECTION / PROPRIÉTÉ / NETTOYAGE DU CHANTIER	4
3.1.3.10	PLANS D'ATELIER ET DE CHANTIER.....	4
3.1.3.11	PLANS D'EXECUTION	4
3.1.3.12	COMBINAISON DES CLÉS	4
3.1.4	DOCUMENTS TECHNIQUES CONTRACTUELS : NON LIMITATIFS	4
3.1.4.1	GARANTIES ANNUELLE, BIENNALE ET/OU DECENNALE	4
3.1.4.2	NORMES ET REGLEMENTS.....	4
3.1.5	LOCALISATION DES OUVRAGES	5
3.1.6	QUALITE DE MATERIAUX.....	5
3.1.7	EXECUTION DES OUVRAGES.....	6
3.1.7.1	GENERALITES SUR L'EXECUTION DES OUVRAGES	6
3.1.7.2	QUINCAILLERIE	6
3.1.8	PROTECTION DES OUVRAGES.....	6
3.1.8.1	PROTECTION DES PIECES METALLIQUES	6
3.1.8.2	STOCKAGE SUR LE CHANTIER	6

3.2 DESCRIPTION DES OUVRAGES..... 7

3.2.1	PORTE SIMPLE PLEINE PMR BOIS ALU 1 VANTAIL 1040X2200	7
3.2.2	PORTE TIERCEE PMR VITREE BOIS ALU 1500X2200.....	7
3.2.3	PORTE SIMPLE VITREE PMR 940X2200 JUMEEE AVEC FENETRE FIXE 950X2200.....	8
3.2.4	PORTE FENETRE COULISSANTE BOIS ALU 1670X2200 mm	8
3.2.5	FENÊTRE COULISSANTE 2 VANTAUX BOIS ALU 1700X1300mm	8
3.2.6	FENÊTRE 2 VANTAUX 1500X1300mm	9
3.2.7	FENETRE FIXE 1670X2200.....	9
3.2.8	FENÊTRE 1 VANTAIL 400X500m	9
3.2.9	FENÊTRE 1 VANTAIL 800X1300mm	9
3.2.10	PLUS VALUE STORES INTERIEURSET EXTERIEURS ENROULEURS OCCULTANTS	9
3.2.11	ENTRÉES D'AIR AUTORÉGLABLES POUR V.M.C.	10

3 MENUISERIE EXTERIEURE BOIS-ALU (type MINCO)

3.1 PRESCRIPTIONS GENERALES

3.1.1 CONTENU DU MARCHE MENUISERIES EXTÉRIEURES BOIS-ALU

Sont à la charge du présent lot :

- Les études, dessins d'exécution et de détails des ouvrages nécessaires à l'exécution des menuiseries extérieures,
- La vérification des côtes et dimensions des ouvertures sur place
- Les traitements et protections imposés par le cahier des charges du D.T.U. et le présent C.C.T.P.,
- La fourniture et la pose des quincailleries,
- Le tracé et l'exécution des prises et scellements ; il est précisé que l'entreprise de gros œuvre pourra réserver les prises dans les ouvrages neufs, si toutes les indications concernant leurs emplacements et leurs dimensions lui sont transmises en temps utile,
- La fourniture et la pose des précadres, y compris leur fixation et toutes sujétions nécessaires pour obtenir une étanchéité à l'air et à l'eau,
- La fourniture d'échantillons qui pourront être demandés par le Maître d'œuvre,
- L'exécution d'essais physiques et mécaniques si un classement est exigé et que les ouvrages ne bénéficient pas d'un procès-verbal correspondant,
- L'enlèvement des gravois, déchets et emballages occasionnés par les travaux du présent lot,
- La protection des ouvrages de menuiserie extérieure avant et après leur pose.

3.1.2 COORDINATION ENTRE CORPS D'ETAT

3.1.2.1 RESERVATIONS DANS LES MURS OSSATURE BOIS

L'entreprise doit communiquer au lot n°02 Charpente Couverture Ossature bois, les plans et détails techniques des menuiseries afin que lui soit communiquées les dimensions hors-tous des ouvrages en aluminium, ainsi que l'emplacement et la nature des réservations, percements, feuillures, etc. à prévoir.

Si cette démarche n'est pas effectuée, toutes les reprises éventuelles dans les ouvrages de maçonnerie en vue de la pose des menuiseries seront faites aux frais de l'entreprise du présent corps d'état.

3.1.2.2 SCELLEMENTS, ANCRAGES ET FIXATIONS

Les scellements, ancrages, fixations et le calfeutrement des menuiseries est à la charge du présent corps d'état.

3.1.2.3 VITRAGE

Les fenêtres seront livrées vitrées.

Pour les doubles vitrages isolants, le fabricant et l'entreprise s'engagent conjointement à garantir l'étanchéité et l'absence de condensation dans le vide inter-vitrage (garantie décennale) avec avis technique du C.S.T.B. Bande d'étanchéité NEOPRENE préformé en accord avec le bureau de contrôle.

Les épaisseurs des verres déterminées en conformité avec la réglementation devront recevoir l'accord du bureau de contrôle.

Les vitrages isolants seront sous label CEKAL.

3.1.2.4 ADMISSION D'AIR NEUF POUR LA VENTILATION MECANIQUE

Les entrées d'air nécessaires au bon fonctionnement de la VMC seront faites dans les menuiseries extérieures au moyen de grilles dues au présent corps d'état. Une parfaite entente avec l'entrepreneur du corps d'état VENTILATION MECANIQUE sera exigée pour l'exécution de ces travaux, notamment en ce qui concerne les emplacements de ces grilles. Si les bouches étaient placées dans les traverses hautes, la section de ces traverses devrait être prévue en conséquence et pour une question d'aspect, toutes les traverses hautes des châssis d'une même façade devront être identiques.

3.1.2.5 POSE

L'entrepreneur devra prévoir une protection provisoire des profils, contre les salissures pouvant se produire en cours de chantier.

Cette protection temporaire, préalable devra être effective jusqu'à la réception des ouvrages.

Elle devra être définie dans la proposition.

En tout état de cause, l'entrepreneur devra le nettoyage soigné des feuillures et des rails de guidage, la veille de la réception des travaux.

Il devra en outre assurer, avant réception des travaux, le décollage de tous films protecteurs.

3.1.3 OBLIGATIONS DE L'ENTREPRENEUR

3.1.3.1 RESPONSABILITE DE L'ENTREPRISE

Il prendra connaissance de toutes les pièces du projet.

L'entrepreneur devra signaler par courrier durant la période de consultation tous les oublis ou omissions flagrantes qu'il aurait normalement constatés à la lecture des documents tant sur les plans que dans les CCTP et DPGF dans les conditions fixées au règlement de consultation.

Il n'est plus admis de réclamation fondée sur l'ignorance de la nature et de l'étendue des travaux propres à chaque corps d'état, de leurs répercussions entre eux et de leurs liaisons indispensables.

L'entrepreneur sera seul juge des mesures à prendre et des moyens à mettre en œuvre pour mener à bien les travaux qui lui sont confiés.

3.1.3.2 CONSISTANCE DES TRAVAUX

- L'établissement, en conformité avec les pièces du marché, des plans d'atelier et de chantier relatifs aux méthodes de

réalisation, aux ouvrages provisoires et aux moyens de chantier. Ces dessins préciseront les emplacements et dimensions des ouvrages, les axes et dimensions des fixations. Les informations doivent être suffisantes pour permettre aux autres corps d'état de réaliser les ouvrages de leur lot. Les plans directeurs d'exécution des ouvrages fournis par la maîtrise d'œuvre comprennent l'ensemble des plans nécessaires à l'exécution des travaux. Ils ne comportent pas les plans de détail d'installation ou les dessins d'exécution qui sont de la responsabilité de l'entrepreneur. Les plans fournis par la maîtrise d'œuvre sont les plans de « définition » des ouvrages, l'entrepreneur ayant la charge des plans de « réalisation »

- La production des documents justifiant certaines caractéristiques d'ouvrages ou éléments d'ouvrages du point de vue mécanique, étanchéité à l'air et à l'eau, réaction ou résistance au feu, protection de l'environnement, règles HQE et HQU, etc... ;
- Les plans et justifications techniques comme notes de calculs seront fournis. Ils seront soumis préalablement à l'avis du bureau de contrôle avant toute mise en fabrication ; - les études et plans d'appareillage, de calepinage éventuel du revêtement selon stipulations qui suivent ;
- La fourniture échantillons aux fins de choix ou d'analyses ;
- Toute coordination avec les lots chargés de la fourniture des éléments de structure formant support (gros œuvre, charpente métallique, charpente bois, etc.) ;
- La réception des supports et formes, ceux-ci étant débarrassés des gravats et déchets provenant des autres corps d'état. Les fourreaux doivent être placés avant le début de l'exécution des travaux. La pose des revêtements vaut acceptation des supports ;
- Le constat du tracé du trait de niveau qui permet la détermination des arases du sol fini ;
- La fourniture et le transport de tous les matériaux, produits, matières, et composants de construction entrant dans la composition des ouvrages, y compris pièces spéciales métalliques et boulons d'ancrages, inserts, boulons, cales et pièces divers nécessaires au montage et à la réalisation parfaite et complète de tous les ouvrages de son marché ;
- La mise en œuvre de ces matières, comprenant l'usinage, l'assemblage en atelier, et l'application sur les éléments métalliques d'une couche primaire de protection sur ceux non enrobés dans les maçonneries et non revêtus d'une protection spéciale ;
- La fourniture des volumes, compte tenu des pertes pour chutes et déchets dont les prix tiennent compte, ainsi que tous risques de casse inhérents à la pose ;
- En règle générale, toutes les sujétions de fourniture et de mise en œuvre, coupes, dispositifs assemblages nécessaires à un parfait achèvement de ses ouvrages et à la fonction pour laquelle ils sont prévus ;
- Le chargement à l'usine, le transport et le déchargement à pied d'œuvre ;
- L'établissement d'aires de montage convenablement aménagées, compris tous dispositifs nécessités par la réglementation du travail et la sécurité ;
- Les échafaudages fixes ou mobiles, les moyens de manutention, agrès, engins ou dispositifs de levage (ou descente), nécessaires à l'exécution des travaux dans le respect du Code du Travail
- Conformément aux plans cités ci-avant, l'entrepreneur assure tous les trous, percements, saignées, rebouchages, scellements, raccords, etc..., nécessaires à la réalisation de ses ouvrages ainsi que les finitions suivant le type de supports, dans les conditions précisées aux documents contractuels ;
- La fourniture et la pose des chevilles, douilles autoforeuses et autres systèmes de fixation ;
- Les calfeutrements en about de refend ou de poteau ne participant pas à la mise hors d'eau de la façade ;
- L'exécution des calfeutrements à sec
- Les joints de vitrages ;
- La fourniture, la pose et l'ajustage de fermetures extérieures ou intérieures comme persiennes, volets, stores, etc..., de leurs accessoires et/ou des dispositifs permettant leur fixation (tapées, traverses hautes, etc...). Ces dispositifs étant à la charge du présent lot.
- La fourniture et la pose de canons provisoires : afin de limiter tous risques de déprédations et de vols, pendant la durée du chantier, l'entreprise mettra en œuvre des canons provisoires sur les portes intérieures (au moins une par niveau). Les serrures comporteront au moins 4 clés qui seront réparties entre les divers intervenants. - la protection des ouvrages existants non retirés ;
- Les protections provisoires pendant la durée des travaux ;
- Les protections particulières contre les salissures
- La protection provisoire des joints ;
- La protection des bois dont l'humidité doit être comprise entre 12 et 16%
- La dépose et l'évacuation de tous matériaux, gravats ou déchets provenant des travaux du présent lot et les nettoyages pendant et après travaux ;
- Le balayage et nettoyage parfait des revêtements. Nota : dans le cas d'une présence d'ouvrage en INOX, l'utilisation de produit à base d'acide est formellement proscrite.
- Le suivi des déchets suivant le SOGED
- L'ensemble des éléments de sécurité provisoire pour la réalisation des travaux du présent lot (sécurité des personnes et des ouvrages) ;

Toutes détériorations ayant pour origine une des causes précédentes sera à la charge du présent lot. Dans le cas de malfaçons, l'entrepreneur devra refaire les ouvrages ou les corriger si le maître d'œuvre ou le maître d'ouvrage ne jugent pas le remplacement indispensable. Seront alors dus : -la main d'œuvre et les fournitures nécessaires pour toutes les reprises, finitions, vérifications, réglages, etc... de ses ouvrages en fin de travaux et après réception ; -la mise à jour ou l'établissement de tous les plans "comme construit" pour être remis au maître de l'ouvrage à la réception des travaux.

3.1.3.3 RECONNAISSANCE DES LIEUX

Les entreprises devront avoir effectué sur place toutes reconnaissances des lieux nécessaires à leur étude, avoir apprécié toutes les difficultés qu'ils pourraient rencontrer du fait de la configuration de l'ouvrage, de ses servitudes ou de sa composition. Les dispositions de reconnaissance des lieux sont stipulées au CCAP et Règlement de Consultation. Elles prendront connaissance de la configuration du site et du bâti afin d'apprécier parfaitement les difficultés d'accès et d'organisation du chantier.

Vérification des dimensions par l'entreprise

Les dimensions des châssis à mettre en œuvre ne sont pas données dans le présent CCTP, mais sont indiquées dans les plans, coupes et façades de l'Architecte.

3.1.3.4 PRESCRIPTIONS SANITAIRES

Prescriptions sanitaires particulières en vigueur

Il est demandé à chaque entreprise de prendre en compte les dispositions gouvernementales sanitaires et réglementaires en vigueur liées à l'épidémie du coronavirus responsable d'une maladie nommée Covid-19 qui sévit sur le territoire national.

Chaque entreprise devra mettre en place des mesures de prévention protégeant la santé de ses collaborateurs SANS occulter les autres règles de sécurité et d'hygiène habituelles

Chaque entreprise et chaque personnel de celle-ci s'engagera également à respecter ces mêmes règles vis à vis des autres personnes sur le chantier et de fait des installations communes

Toutes les incidences induites seront incluses dans la présente offre à compter de l'OS de démarrage. Le montant indiqué correspondra à la durée d'intervention de l'entreprise pour le lot en question.

L'entreprise renseignera également, à titre indicatif, le coût au mois. Pour le cas où les lignes COVID ne seraient pas renseignées, l'article sera considéré sans objet et ne pourra être revalorisé en cas de recrudescence de la pandémie.

3.1.3.5 DOE

En fin de chantier, l'entrepreneur a l'obligation de transmettre au Maître d'œuvre un Dossier des Ouvrages Exécutés comprenant :

- Le plan de recollement de ses installations
- Les documentations techniques / notices d'utilisation et d'entretien de tous les ouvrages réalisés

Ce dossier sera fourni sous forme dématérialisée avec obligatoirement 1 exemplaire papier.

3.1.3.7 PLANS D'EXÉCUTION / NOTES DE CALCUL

Durant la période de préparation de chantier, l'entrepreneur devra fournir les plans d'exécution, carnet de détails et de matériels, notes de calcul, plans de réservations pour validation avant exécution. D'une manière générale, ces documents seront transmis sous format électronique avec copie papier.

3.1.3.8 NETTOYAGE

L'entrepreneur devra balayer les locaux et enlever tous les débris, déchets et copeaux provenant de l'exécution de ses travaux.

3.1.3.9 PROTECTION / PROPRETÉ / NETTOYAGE DU CHANTIER

L'entrepreneur a l'obligation de nettoyer et évacuer vers les filières de recyclage journallement sa production de gravats, résidus de matériaux, emballages et notamment :

- Les chutes et résidus des matériaux utilisés
- Les débris, déchets
- L'enlèvement des palettes, films de protection

En cas de manquement dûment constaté le nettoyage sera ordonné par le maître d'œuvre aux frais de l'entreprise.

3.1.3.10 PLANS D'ATELIER ET DE CHANTIER

Avant le tout début des travaux, l'entrepreneur devra établir tous les dessins et épures nécessaires. Ces dessins seront cotés et indiqueront les détails d'assemblage, les emplacements des ferrures, avec mention de leurs sections. Ces documents devront être soumis à l'approbation du Maître d'œuvre et du bureau de contrôle. En fin de chantier, un jeu de documents à jour, en fonction de l'exécution, sera remis au Maître d'ouvrage.

3.1.3.11 PLANS D'EXECUTION

Les plans d'atelier devant servir à l'exécution seront établis par l'entrepreneur. Ils seront soumis à l'architecte pour approbation, celle-ci concernant uniquement la conformité ou l'adaptation au projet architectural et ne diminuant en rien la responsabilité de l'entreprise.

3.1.3.12 COMBINAISON DES CLÉS

Combinaison des clés

Le présent lot devra prévoir un cylindre chantier "centre ouvrant" (même variure - 1 clé pour toutes les portes), puis livrer les portes avec les cylindres définitifs. L'organigramme sera géré par le présent lot. Chaque serrure sera fournie avec au moins 3 clés. Chaque clé sera étiquetée.

Canons provisoires

L'entreprise doit sur ses ouvrages la fourniture des canons provisoires de chantier, permettant l'ouverture de toutes les portes du chantier équipées de serrure de sûreté, avec une clé unique, la dépose des canons provisoires et la fourniture et pose, avant la réception, des canons définitifs. Le dispositif doit être étudié conjointement avec les différents entrepreneurs intéressés. La fourniture des clés de chantier en nombre approprié est à la charge du présent lot.

3.1.4 DOCUMENTS TECHNIQUES CONTRACTUELS : NON LIMITATIFS

3.1.4.1 GARANTIES ANNUELLE, BIENNALE ET/OU DECENNALE

L'entrepreneur garantit formellement la conformité de ses ouvrages à la réglementation nationale en matière de construction. Cette garantie, d'une durée d'un an, implique le remplacement dans les plus brefs délais, de toute partie d'ouvrage reconnue défectueuse, ainsi que la remise en état pendant cette période de tout élément qui se serait détérioré dans des conditions d'utilisation normale.

Les fournitures et les réparations faites seront garanties pendant un nouveau délai d'un an, et dans les mêmes conditions que lors des travaux initiaux. Par ailleurs, la date de réception avec ou sans réserve constitue l'origine de la garantie biennale et/ou décennale des ouvrages, pour application des articles 1792 et 2270 du Code Civil.

3.1.4.2 NORMES ET REGLEMENTS

Les fournitures et travaux du présent lot seront conformes aux normes et règlements en vigueur, y compris leur mise à jour éventuelle. Ils seront notamment conformes aux documents suivants :

- NF DTU 33.1 - façades rideaux.
- NF DTU 33.1 P1-1 - cahier des clauses techniques types de mai 2008 .
- NF DTU 33.1 P1-2 - critères généraux de choix des matériaux de mai 2008 .
- NF DTU 33.1 2 - cahier des clauses administratives spéciales types de mai 2008
- NF DTU 36.5 Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures d'avril 2010
- NF DTU 39 - travaux de Miroiterie - Vitrierie
- NF-DTU 39 P1-1.1 - cahier des clauses techniques d'octobre 2006
- NF-DTU 39 P1-1.2 - critères généraux de choix de matériaux d'octobre 2006
- NF-DTU 39 P1-2 - cahier des clauses spéciales d'octobre 2006
- NF-DTU 39 P1-3 - mémento calculs des contraintes thermiques d'octobre 2006
- NF-DTU 39 P1-4 - mémento calculs pour le dimensionnement des ouvrages d'octobre 2006
- NF-DTU 39 P1-5 - mémento sécurité d'octobre 2006
- NF P 20-302 - caractéristiques minimales des fenêtres
- NF P 20-501 - méthodes d'essais des fenêtres
- NF P 24-101 - menuiseries métalliques - terminologie
- NF P 24-301 - spécifications techniques des fenêtres, portes-fenêtres et châssis fixes métalliques
- NF P 24-351 - protection contre la corrosion des fenêtres et portes-fenêtres métalliques
- Directives de l'UEATC pour le classement et l'agrément des fenêtres
- Cahier du centre d'études et de recherche des façades et fenêtres pour la délivrance du "Certificat d'essais conformes CERFF"

3.1.5 LOCALISATION DES OUVRAGES

L'emplacement des diverses menuiseries figure sur les plans du dossier établi par l'architecte. Chaque baie extérieure étant cotée en largeur et en hauteur de tableau, la localisation des différentes menuiseries n'a pas été reprise ci-dessous. Sauf cas particuliers, il convient donc de se reporter aux plans.

3.1.6 QUALITE DE MATERIAUX

CONCEPTION DES OUVRAGES

Compte tenu des différents profils et procédés existants, l'entrepreneur devra remettre avec sa proposition, un dossier descriptif complet faisant ressortir les solutions techniques proposées.

Les impératifs suivants doivent être respectés :

- Dispositifs d'assemblage et de fixation rigides et inertes,
- Aspect intérieur et extérieur irréprochable,
- Non-présence de couple électrolytique,
- Feuillures à verre permettant la pose de vitrage isolant, avec parclozes aux quatre côtés des volumes verriers.

Lors de la conception, le titulaire du présent lot devra s'assurer des risques éventuels de casse du vitrage dus aux contraintes Thermiques liées à l'orientation des façades ou à la mise en œuvre des ouvrages.

Vérification et essais

Les vérifications et essais seront faits conformément aux normes et règlements en vigueur et selon les indications suivantes :

- Menuiseries déjà essayées : deux essais de contrôle pris dans la fabrication de série.
- Menuiseries non essayées : un essai par type de menuiserie sur prototype avant de lancer la fabrication ;
- un essai de châssis sur chaque série.

Echantillon

Pour chaque type de menuiserie extérieure du présent lot il sera fait, par le menuisier, un modèle qui sera soumis à l'Architecte en temps utile et les séries d'exécution devront être absolument identiques au modèle.

Adaptation pour fixation des fermetures

L'entrepreneur devra prévoir :

- soit des tapées ou fausses tapées,
- soit des précadres permettant la fixation des éléments de fermetures (profil spécial ou pattes complémentaires pour fixation des coulisses)
- Il devra à cet effet, pour une mise en conformité, avant démarrage des travaux, se mettre en rapport avec l'entrepreneur réalisant les FERMETURES, afin de déterminer de façon précise, les cotes et les dispositions à respecter suivant les caractéristiques du lot cité.

Classes d'étanchéité

Les ouvrages relevant du présent lot doivent répondre aux classes d'étanchéité suivantes, dans l'esprit de l'U.E.A.Tc, visées dans les documents techniques contractuels :

- Étanchéité à l'air
- Étanchéité à l'eau
- Étanchéité au vent

L'entreprise a à sa charge tous les joints et balais nécessaires à l'obtention de ces classes d'étanchéité.

Ces joints doivent être facilement déposables de l'intérieur.

Dormants - Seuils - Précadres

L'entreprise a à sa charge la fourniture et pose des dormants précadres, y compris traverses hautes et basses en bois, dans tous les cas de figure le rendant nécessaire. Ces précadres seront en bois de mélèze.

JOINTS - ETANCHEITE

Les joints d'étanchement entre la structure des façades et ouvrages du présent lot seront en mastic à base d'élastomère ou de mastic type plastique, laissé à l'initiative de l'entreprise sous réserve que la nature et la catégorie des mastics utilisés soient

celles fixées aux recommandations professionnelles (S.N.J.F.). Ces produits doivent être couverts par la garantie décennale. En outre, ils doivent être disposés d'une manière parfaitement accessible.

Garniture d'étanchéité

Les matériaux devront être titulaires d'un certificat de qualification A (arrêté du 10 janvier 1978): mastics extrudés, cordons préformés, bandes de mousse imprégnée. Les garnitures d'étanchéité devront comporter une protection qui sera enlevée après les opérations de peinture.

Quincaillerie

L'entrepreneur devra présenter sa proposition de base en conformité avec les marques et types prescrits. La quincaillerie sera de première qualité et portera l'estampille S.N.F.Q. (Société Nationale Française de Quincaillerie)

3.1.7 EXECUTION DES OUVRAGES

Les cotes de menuiseries extérieures portées sur les plans concernent les dimensions des ouvertures en tableau : largeur x hauteur.

3.1.7.1 GENERALITES SUR L'EXECUTION DES OUVRAGES

Les travaux visés au présent corps d'état seront exécutés avec le plus grand soin, pour livrer des ouvrages en tout point irréprochables dont l'entrepreneur garantit la robustesse, la bonne tenue et le parfait fonctionnement.

3.1.7.2 QUINCAILLERIE

Tous les articles de quincaillerie seront soumis au maître d'œuvre pour approbation avant tout approvisionnement auprès des fournisseurs.

L'entrepreneur devra vérifier que les produits prescrits sont conformes aux préconisations et limites d'utilisation garanties par le fabricant.

L'ensemble des menuiseries sera fourni et éventuellement posé avec toutes pattes à scellement, équerres et autres ferrures en nombre suffisant. Toutes les pièces mobiles des quincailleries seront, si besoin est, graissées et huilées avant pose.

3.1.8 PROTECTION DES OUVRAGES

3.1.8.1 PROTECTION DES PIECES METALLIQUES

Les éléments de quincaillerie, non soumis à mouvement et sujets à oxydation, recevront avant pose une couche de peinture au minimum de plomb.

3.1.8.2 STOCKAGE SUR LE CHANTIER

Les différents ouvrages seront stockés sur le chantier dans un local ventilé, à l'abri des intempéries et placés de telle sorte que l'air puisse circuler entre les éléments. Tous les frais relatifs à la mise aux conditions d'ambiance déterminées par le DTU sont à la charge de l'entreprise.

3.2 DESCRIPTION DES OUVRAGES

Menuiseries en bois-alu.

Tous les vitrages seront de type feuilletés 2 faces avec lame d'air de 16 mm. L'entreprise devra impérativement respecter le DTU 39 "Travaux de miroiterie-vitrierie".

Valeurs thermiques :

- UG : 1.1 W/m².K
- Uf : 1.2 W/m².K

L'entreprise devra respecter en tout premier lieu l'étude thermique qui prévaut sur le présent CCTP.

L'entreprise du présent lot devra une couche de vernis sur tous les bois destinés à être vernis, y compris fond des feuillures pour les parties comportant des ouvrants. Les travaux seront réalisés avant pose.

L'ensemble des ouvrages comprendra les ferrages et accessoires nécessaires au bon fonctionnement.

Est également compris dans le prix des menuiseries l'ensemble des tapées, pièces d'appuis, et pièces d'habillages nécessaires à la finition.

Les joints d'étanchéité élastomère (EPDM) mis en œuvre doivent avoir le label SNJF et avoir obtenu l'accord de couverture en garantie par les assurances spécialisées.

Si les joints mis en œuvre sont inefficaces ou risquent de présenter des défauts dans le temps, le Maître d'œuvre se réserve le droit de demander des joints d'obturation complémentaires, sans que l'entreprise puisse prétendre à une indemnisation.

L'étanchéité à l'air, à l'eau et aux bruits entre le dormant et la structure est due par le présent lot.

Les joints, soit de dilatation, soit d'assemblage sont rendus étanches à l'aide de mastic de 1ère catégorie

Calpinage des menuiseries suivant détail architecte.

Les menuiseries devront bénéficier d'un classement A3E4VA2 avec production de certificats d'essais effectués par l'entreprise sur des menuiseries de conception et dimensions semblables. Le bois sera le mélèze ou autre bois compatible avec le bardage du lot charpente.

POSE :

Pose en tableau dans mur à ossature bois

Pose en tableau dans MOB (mur à ossature bois) avec précadre, montants, traverse haute formant linteau, traverse basse pour pièce d'appuis (compris au présent lot).

Raccord d'étanchéité par bande adhésive avec le pare vapeur

Les seuils seront conformes à la norme d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

3.2.1 PORTE SIMPLE PLEINE PMR BOIS ALU 1 VANTAIL 1040X2200

Fourniture et pose d'une **porte bois pleine** extérieure, à ouverture battante, **1040x2200 mm** ht ouverture à la française comprenant notamment :

- Pièce d'appui large ou seuil en profilé bois, après présentation d'un échantillon.
- Huisserie ou bâtis bois adapté aux murs de façade à ossature bois, précadres (voir art 3.1.6)
- Joint périphérique souple conforme à la Norme NF-P 85.301.
- Porte isoplane prépeinte, à âme pleine isolante, parement qualité extra dure extérieur.
- Porte garantie stable en ambiance différentielle.
- Couvre joints plats ou feuillures, selon nécessité.
- La porte devra comporter un seuil plus un jet d'eau porte brosse assurant une parfaite étanchéité (joint balai).

Bloc-porte comprenant porte à 1 vantail, huisserie bois. Y compris quincaillerie au choix de l'architecte dans la palette du fournisseur :

- Ferrage par 4 paumelles avec goujon en acier.
- Serrure de sûreté sur organigramme, 1 entrée et bouton moleté intérieur.
- Garniture comprenant double béquille sur plaques, en aluminium anodisé.
- Butoir de porte.
- Configuration, aspect et dimensions selon plans et détails architecte, à vérifier sur place.

LOCALISATION

- (Façade Sud, issue de Secours) Salle de conférence

3.2.2 PORTE TIERCEE PMR VITREE BOIS ALU 1500X2200

Fourniture et pose d'une **porte fenêtre tierce 2 vantaux châssis ouvrant à la française 1500x2200 mm** ht en bois alu avec lame d'air, SP10.

- Pièce d'appui large ou seuil en profilé bois, après présentation d'un échantillon.
- Huisserie ou bâtis bois adapté aux murs de façade à ossature bois, précadres (voir art 3.1.6)
- Joint périphérique souple conforme à la Norme NF-P 85.301.
- Porte isoplane prépeinte, à âme pleine isolante, parement qualité extra dure extérieur.
- Porte garantie stable en ambiance différentielle.
- Couvre joints plats ou feuillures, selon nécessité.
- La porte devra comporter un seuil plus un jet d'eau porte brosse assurant une parfaite étanchéité (joint balai).
- Feuillure à verre autodrainante avec parclozes permettant la pose de vitrage isolant.
- Fiches à visser bichromatées ; crémone double direction à 3 points de fermeture, gâches métalliques.
- Poignée et garnitures nécessaires au fonctionnement. Seuil encastré pour toutes les portes Butoir de porte.
- Store enrouleur intérieur, après présentation d'un échantillon.
-

- Configuration, aspect et dimensions selon plans et détails architecte, à vérifier sur place.

LOCALISATION

- *porte d'entrée dans salle conférences (Façade Nord, Issue de secours)*

3.2.3 PORTE SIMPLE VITREE PMR 940X2200 JUMEELEE AVEC FENETRE FIXE 950X2200

Fourniture et pose d'une **porte fenêtre 1 vantail châssis ouvrant à la française 940x2200 mm ht et une fenêtre fixe 950x2200 mm ht en bois** avec lame d'air, SP10.

- Pièce d'appui large ou seuil en profilé bois, après présentation d'un échantillon.
 - Huisserie ou bâtis bois adapté aux murs de façade à ossature bois, précadres (voir art 3.1.6)
 - Joint périphérique souple conforme à la Norme NF-P 85.301.
 - Porte isoplane prépeinte, à âme pleine isolante, parement qualité extra dure extérieur.
 - Porte garantie stable en ambiance différentielle.
 - Couvre joints plats ou feuillures, selon nécessité.
 - La porte devra comporter un seuil plus un jet d'eau porte brosse assurant une parfaite étanchéité (joint balai).
 - Feuillure à verre autodrainante avec parcloles permettant la pose de vitrage isolant.
 - Fiches à visser bichromatées ; crémore double direction à 3 points de fermeture, gâches métalliques.
 - Poignée et garnitures nécessaires au fonctionnement. Seuil encastré pour toutes les portes Butoir de porte.
 - Store enrouleur intérieur, après présentation d'un échantillon.
 - Configuration, aspect et dimensions selon plans et détails architecte, à vérifier sur place.
- Fenêtre fixe
 - Joint périphérique souple, conforme à la norme NF-P 85.301.
 - Feuillure à verre autodrainante avec parcloles permettant la pose de vitrage isolant.
 - Configuration, aspect et dimensions selon plans et détails architecte, à vérifier sur place.

LOCALISATION

- *(Façade Nord) Accès Bureau*

3.2.4 PORTE FENETRE COULISSANTE BOIS ALU 1670X2200 mm

Fourniture et pose d'une **porte fenêtre 2 vantaux châssis coulissants 1670x2200 mm bois alu** avec lame d'air, SP10.

- Pièce d'appui large ou seuil en profilé bois, après présentation d'un échantillon.
- Huisserie ou bâtis bois adapté aux murs de façade à ossature bois, précadres (voir art 3.1.6)
- Joint périphérique souple conforme à la Norme NF-P 85.301.
- Porte isoplane prépeinte, à âme pleine isolante, parement qualité extra dure extérieur.
- Porte garantie stable en ambiance différentielle.
- Couvre joints plats ou feuillures, selon nécessité.
- la traverse coulisse sera intégrée dans la pièce d'appui, dépassement maximum 2 cm;
- Feuillure à verre autodrainante avec parcloles permettant la pose de vitrage isolant.
- serrure en 3 points de fermeture, gâches métalliques.
- Poignée et garnitures nécessaires au fonctionnement.
- Store enrouleur intérieur, après présentation d'un échantillon.
- Store enrouleur extérieur, après présentation d'un échantillon.
- Configuration, aspect et dimensions selon plans et détails architecte, à vérifier sur place.

LOCALISATION

- *(Façade Sud) porte centrale*

3.2.5 FENÊTRE COULISSANTE 2 VANTAUX BOIS ALU 1700X1300mm

Fourniture et pose de **fenêtre 2 vantaux châssis coulissants 1700x1300 mm en bois alu** avec lame d'air, SP10.

- Pièce d'appui large en profilé bois, après présentation d'un échantillon.
- Huisserie ou bâtis bois adapté aux murs de façade à ossature bois, précadres (voir art 3.1.6)
- Joint périphérique souple conforme à la Norme NF-P 85.301.
- Fenêtre isoplane prépeinte, à âme pleine isolante, parement qualité extra dure extérieur.
- Feuillure à verre autodrainante avec parcloles permettant la pose de vitrage isolant.
- Fiches à visser bichromatées ; serrure à 3 points de fermeture, gâches métalliques.
- Poignée et garnitures nécessaires au fonctionnement.
- Store enrouleur intérieur, après présentation d'un échantillon.
- Store enrouleur extérieur, après présentation d'un échantillon.
- Configuration, aspect et dimensions selon plans et détails architecte, à vérifier sur place.

LOCALISATION

- *(Façade Sud) Bureau*

3.2.6 FENÊTRE 2 VANTAUX 1500X1300mm

Fourniture et pose de **2 fenêtres 2 vantaux 1500x1300 mm avec ouvrant à la française** avec lame d'air, SP10.

- Pièce d'appui large en profilé bois, après présentation d'un échantillon.
- Huisserie ou bâtis bois adapté aux murs de façade à ossature bois, précadres (voir art 3.1.6)
- Joint périphérique souple conforme à la Norme NF-P 85.301.
- Fenêtre isoplane prépeinte, à âme pleine isolante, parement qualité extra dure extérieur.
- Feuillure à verre autodrainante avec parcloles permettant la pose de vitrage isolant.
- Fiches à visser bichromatées ; serrure à 3 points de fermeture, gâches métalliques.
- Poignée et garnitures nécessaires au fonctionnement.
- Configuration, aspect et dimensions selon plans et détails architecte, à vérifier sur place.

LOCALISATION

- *(Façades Nord et Est) Tisanerie*

3.2.7 FENETRE FIXE 1670X2200

Fourniture et pose de **2 fenêtres châssis fixe bois alu 1670x2200 mm** avec lame d'air, SP10.

- Pièce d'appui large en profilé bois, après présentation d'un échantillon.
- Huisserie ou bâtis bois adapté aux murs de façade à ossature bois, précadres (voir art 3.1.6)
- Joint périphérique souple conforme à la Norme NF-P 85.301.
- Fenêtre isoplane prépeinte, à âme pleine isolante, parement qualité extra dure extérieur.
- Feuillure à verre autodrainante avec parcloles permettant la pose de vitrage isolant.
- Store enrouleur intérieur, après présentation d'un échantillon.
- Store enrouleur extérieur, après présentation d'un échantillon.
- Configuration, aspect et dimensions selon plans et détails architecte, à vérifier sur place.

LOCALISATION

- *(Façade Sud) Salle de conférence (Gauche et Droite de la porte coulissante)*

3.2.8 FENÊTRE 1 VANTAIL 400X500m

Fourniture et pose de **2 fenêtres 1 vantail oscillo-battant 400x500 cm** avec lame d'air, SP10.

- Pièce d'appui large en profilé bois, après présentation d'un échantillon.
- Huisserie ou bâtis bois adapté aux murs de façade à ossature bois, précadres (voir art 3.1.6)
- Joint périphérique souple conforme à la Norme NF-P 85.301.
- Fenêtre isoplane prépeinte, à âme pleine isolante, parement qualité extra dure extérieur.
- Feuillure à verre autodrainante avec parcloles permettant la pose de vitrage isolant.
- Fiches à visser bichromatées ; serrure à 3 points de fermeture, gâches métalliques.
- Poignée et garnitures nécessaires au fonctionnement.
- Configuration, aspect et dimensions selon plans et détails architecte, à vérifier sur place.

LOCALISATION

- *(Façade Nord) WCs*

3.2.9 FENÊTRE 1 VANTAIL 800X1300mm

Fourniture et pose de **1 fenêtre 1 vantail 800x1300 mm avec ouvrant à la française** avec lame d'air, SP10.

- Pièce d'appui large en profilé bois, après présentation d'un échantillon.
- Huisserie ou bâtis bois adapté aux murs de façade à ossature bois, précadres (voir art 3.1.6)
- Joint périphérique souple conforme à la Norme NF-P 85.301.
- Fenêtre isoplane prépeinte, à âme pleine isolante, parement qualité extra dure extérieur.
- Feuillure à verre autodrainante avec parcloles permettant la pose de vitrage isolant.
- Fiches à visser bichromatées ; serrure à 3 points de fermeture, gâches métalliques.
- Poignée et garnitures nécessaires au fonctionnement.
- Configuration, aspect et dimensions selon plans et détails architecte, à vérifier sur place.

LOCALISATION

- *(Façade Est) Bureau*

3.2.10 PLUS VALUE STORES INTERIEURSET EXTERIEURS ENROULEURS OCCULTANTS

Fourniture et pose de stores d'occultation comprenant :

- Panneau de toile textile de verre tissé enrobé de PVC Bords verticaux du panneau renforcés par un apport thermoplastique assurant une grande résistance à la déchirure
- Bas de charge en acier galvanisé de diamètre 40 avec embouts en acier galvanisé à œilleton
- Teinte au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant guidage par glissière
- Manœuvre manuelle

Compris toutes sujétions de pose et de fixations.

LOCALISATION

Suivant plan architecte

3.2.11 ENTRÉES D’AIR AUTORÉGLABLES POUR V.M.C.

Les menuiseries devront être prévues pour la pose d’entrées d’air autoréglables type ANJOS ou similaire, placées en partie haute de certaines menuiseries à la charge du présent lot et conformément aux indications données par le lot ventilation.

LOCALISATION

Suivant plan BET fluides

Fait à....., le

Mentions manuscrites :

« Lu et Accepté sans réserves »,

Le Maître d’Ouvrage,

L’Entrepreneur,

DPGF - LOT 3 MENUISERIES EXT BOIS ALU

Eco-Centre

Indice : DCE A

Date :

26/11/2021

ENTREPRISE	
-------------------	--

Ferme

N°	Désignation	U	Qté Ent	Qté	TVA	Prix Unitaire	Montant HT
3	MENUISERIE EXTERIEURE BOIS ALU TYPE MINCO						
3.1	<u>PRESCRIPTIONS GENERALES</u>						
3.2	<u>DESCRIPTION DES OUVRAGES</u>						
3.2.1	PORTE SIMPLE PLEINE PMR BOIS ALU 1 VANTAIL 104X220	u		1	20, %		
3.2.2	PORTE TIERCEE PMR VITREE BOIS 150X220	u		1	20, %		
3.2.3	PORTE SIMPLE VITREE PMR 94X220 JUMEELEE AVEC FENETRE FIXE 95X220	u		1	20, %		
3.2.4	PORTE FENETRE COULISSANTE BOIS 167X220 cm	u		1	20, %		
3.2.5	FENÊTRE COULISSANTE 2 VANTAUX 170X130cm	u		1	20, %		
3.2.6	FENÊTRE 2 VANTAUX 150X130cm	u		2	20, %		
3.2.7	FENETRE FIXE 167X220cm	u		2	20, %		
3.2.8	FENÊTRE SIMPLES 40X50cm	u		2	20, %		
3.2.9	FENÊTRE 1 VANTAIL 80X130cm	u		1	20, %		
3.2.10	PLUS VALUE STORES INTERIEURS et EXTERIEURS ENROULEURS OCCULTANTS	ens		1	20, %		
3.2.11	ENTRÉES D'AIR AUTORÉGLABLES POUR V.M.C.	u		17	20, %		
<i>Sous-Total HT de DESCRIPTION DES OUVRAGES</i>							
<i>Montant ht - 3 - MENUISERIE EXTERIEURE BOIS ALU TYPE MINCO</i>							
<i>MONTANT TVA - 20,00%</i>							
<i>MONTANT TTC - 3 - MENUISERIE EXTERIEURE BOIS ALU TYPE MINCO</i>							